



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 2 octobre 2012 à 19 h 31 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Micheline Larose-Paradis, décédée le 17 septembre à l'âge de 70 ans ;
- Monsieur Florent Perron, également décédé le 17 septembre dernier à l'âge de 74 ans ;
- La jeune Laïka Agati, décédée le 19 septembre à l'âge de 10 ans. Laïka était une joueuse de soccer de l'équipe U10 F du FC Boisbriand. ;
- Madame Thérèse Chartrand, décédée le 20 septembre à l'âge de 84 ans ;
- Monsieur Réjean Grenier, décédé le 23 septembre à l'âge de 51 ans ;
- Madame Suzanne Sarrazin, décédée le 28 septembre dernier à l'âge de 76 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2012-10-497
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Par le report de l'article 14 « **Soumissions – Inspection télévisée du réseau d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues – Contrat 2012-1283 – Règlement RV-1438** »
- Par la précision à l'article 24 que l'interdiction de stationner est de 7 heures à 18 heures sur le pourtour extérieur de la rue des Francs-Bourgeois tous les lundis et les vendredis et sur le pourtour intérieur de la rue des Francs-Bourgeois tous les jeudis;

- Par la modification du libellé de l'article 36 qui aurait dû se lire : « Ajout d'un poste de technicien en génie civil, régulier à temps complet au Service du génie ».

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Madame Diane Dubois

- Collecte de matières résiduelles sur terrasse Filion du 19 septembre dernier – Déploire la vitesse excessive des véhicules de collecte et ramassage des deux bacs dans le même camion;

Monsieur André Bordeleau

- Appel d'offres pour l'acquisition de 3 véhicules Ford Escape – La Ville pourrait-elle privilégier un modèle de General Motors ou Chrysler?

RÉSOLUTION 2012-10-498

AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 527, RUE CHAMBERLAIN – ZONE R-1 241 – LOT 2 107 509 – DOSSIER 1208-DM-209

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 527, rue Chamberlain, désigné comme étant le lot 2 107 509 au Cadastre du Québec, dans la zone R-1 241 visant à régulariser la marge de recul arrière minimale du bâtiment résidentiel.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter, conformément au Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures, l'établissement de la norme de la marge de recul arrière minimale du bâtiment résidentiel à 5,66 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 7,00 mètres dans cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-499
AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 1204, PLACE CADORET –
ZONE R-1 280 – LOT 2 105 778 – DOSSIER 1208-DM-210**

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure de l'immeuble situé au 1204, place Cadoret, désigné comme étant le lot 2 105 778 au Cadastre du Québec, dans la zone R-1 280 visant à régulariser la marge de recul arrière minimale du garage détaché.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter, conformément au Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures, l'établissement de la norme de la marge de recul arrière minimale du garage détaché à 1,81 mètre alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 2,00 mètres dans cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-500
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2012, tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-501
RÈGLEMENT RV-1441-001 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-001 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone communautaire P-3 225 à même la zone R-1 221 et l'établissement des dispositions particulières à la zone P-3 225.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-10-502
RÈGLEMENT RV-1441-002 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-002 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone résidentielle R-3 407 à même la zone C-3 405 et l'établissement des dispositions particulières à la zone R-3 407.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-10-503
RÈGLEMENT RV-1441-003 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-003 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone commerciale C-2 475-1 à même la zone R-1 475 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-10-504
RÈGLEMENT RV-1527 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1527 abrogeant le Règlement RV-1007 concernant la conversion d'immeubles locatifs en copropriété divise ou indivise sur le territoire de la Ville de Boisbriand.

RÉSOLUTION 2012-10-505
RÈGLEMENT RV-1419-2 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1419-2 modifiant le Règlement RV-1419 décrétant la construction d'aqueduc, d'égouts, de fondation et de pavage de rue sur l'avenue des Grandes Tourelles, tronçon V, et son financement par emprunt par le remplacement du plan de taxation.

RÉSOLUTION 2012-10-506
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 30 août au 19 septembre 2012 conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-10-507
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 août au 15 septembre 2012 montrant un total des activités de 4 506 325,16 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	1 849 353,51	
Activités financières d'investissement	2 027 489,05	
Total des chèques fournisseurs		3 876 842,56
Salaires – Dépenses	944 250,19	
Salaires - Déductions	(314 767,59)	
Total des salaires nets		629 482,60
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		4 506 325,16

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-10-508
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie en date du 17 septembre 2012, révisée par le Service de la trésorerie le 19 septembre 2012, montrant un total de 119 069,78 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-509
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 17 OCTOBRE 2012 AU MONTANT DE
8 339 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros RV-1320, RV-1360, RV-1362, RV-1373, RV-1420, RV-1469, RV-1493, RV-1500, RV-1505, RV-1509, RV-1513, RV-1514, RV-1517, RV-1518, RV-1520, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 octobre 2012, au montant de 8 339 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Boisbriand a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant \$	Taux %	Echéance	Coût réel %
Financière Banque Nationale inc.	98,84600	578 000	1,60000	2013	2,66508
		595 000	1,85000	2014	
		613 000	2,00000	2015	
		631 000	2,25000	2016	
		5 922 000	2,45000	2017	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,41100	578 000	1,50000	2013	2,72068
		595 000	1,75000	2014	
		613 000	2,00000	2015	
		631 000	2,15000	2016	
		5 922 000	2,40000	2017	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98,41300	578 000	1,60000	2013	2,72722
		595 000	1,80000	2014	
		613 000	2,00000	2015	
		631 000	2,20000	2016	
		5 922 000	2,40000	2017	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

QUE l'émission d'obligations au montant de 8 339 000 \$ de la Ville de Boisbriand soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le trésorier ou le trésorier adjoint soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou le trésorier adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-510
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 17 OCTOBRE 2012 AU MONTANT DE
8 339 000 \$ - CONCORDANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 8 339 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
RV-1320	41 600
RV-1320-1	107 400
RV-1360	449 800
RV-1362	129 900
RV-1373	5 829 300
RV-1420	50 000
RV-1469	50 000
RV-1493	200 000
RV-1500	43 000
RV-1505	300 000
RV-1509	100 000
RV-1513	31 000
RV-1514	95 000
RV-1517	115 000
RV-1518	747 00
RV-1520	50 000
	8 339 000

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 8 339 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 17 octobre 2012;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :Banque Nationale du Canada, située au 938, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7G 1W5.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 17 avril et le 17 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le trésorier ou le trésorier adjoint. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-511
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 17 OCTOBRE 2012 AU MONTANT DE
8 339 000 \$ - COURTE ÉCHÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE réaliser l'emprunt au montant total de 8 339 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros RV-1320, RV-1320-1, RV-1360, RV-1362, RV-1373, RV-1420, RV-1469, RV-1493, RV-1500, RV-1505, RV-1509, RV-1513, RV-1514, RV-1517, RV-1518, RV-1520, la Ville de Boisbriand émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans, à compter du 17 octobre 2012; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1320, RV-1320-1, RV-1360, RV-1362, RV-1373, RV-1420, RV-1469, RV-1493, RV-1500, RV-1505, RV-1509, RV-1513, RV-1517, RV-1520 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-512
SOUMISSIONS – STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE
CACHÉE (1573, RUE ALEXIS-CARREL, 1537 ET 1541, RUE ARISTOTE)
– CONTRAT 2012-1279**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Cachée (1573, rue Alexis-Carrel, 1537 et 1541, rue Aristote), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Construction DCM Inc. 9125, Pascal Gagnon St-Léonard (Québec) H1P 1Z4	198 272,24 \$
Construction Vert Dure Inc. 106, rang Ste-Claire Ste-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	237 701,61 \$

ATTENDU que les deux (2) soumissionnaires ne sont pas conformes, ne détenant pas l'expérience requise relative à ce type de travaux;

ATTENDU que nonobstant de ce qui précède, les offres reçues ont été analysées par monsieur André Lapointe, directeur au Service du génie, ainsi que par la firme GENIVAR, lesquels recommandent le rejet des soumissions au motif que les montants soumis sont de loin supérieurs aux estimations réalisées avant l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 18 septembre 2012.

DE rejeter toutes les soumissions reçues pour l'exécution de ce projet.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-513
SOUMISSIONS – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE SUR DIVERSES RUES –
CONTRAT 2012-1280**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'étude géotechnique sur diverses rues, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Groupe Qualitas inc. 2870, boulevard Industriel Laval (Québec) H7L 3S2
Solmatech inc. 97, rue de la Couronne Repentigny (Québec) J5Z 0B3

ATTENDU que la conformité des offres reçues a été analysée par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 25 septembre 2012 ainsi que du rapport du comité de sélection du 1^{er} octobre 2012.

D'accepter l'offre de Solmatech inc., ayant obtenu le pointage requis pour l'étude géotechnique sur diverses rues, au montant de 57 016,10 \$ (toutes taxes incluses).

D'imputer la dépense au Règlement RV-1438.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-514
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE ET BORDURE
SUR LA RUE CAUMARTIN AINSI QUE LA RÉFECTION DU PAVAGE
SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-CACHÉE (ENTRE LES NUMÉROS
3709 ET 3750) – CONTRAT 2012-1281**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection de pavage et bordure sur la rue Caumartin ainsi que la réfection du pavage sur le chemin de la Rivière-Cachée (entre les numéros 3709 et 3750), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Constructions Anor (1992) Inc. 3477, montée Gagnon Terrebonne (Québec) J6Y 1K8	402 302,64 \$

Les Entreprises Guy Desjardins Inc. 521, boul. Roland-Godard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5C6	416 582,02 \$
Asphalte Desjardins Inc. 3030, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	419 464,46 \$
Louisbourg SBC s.e.c. 4125, Autoroute des Laurentides Laval (Québec) H7L 5W5	431 680,25 \$
A.B.C. Rive-Nord Inc. 5605, route Arthur-Sauvé, C.P. 3390 Mirabel (Québec) J7N 2R4	463 480,32 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie, lequel recommande d'octroyer le contrat à Construction Anor (1992) inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 2 octobre 2012.

D'accepter la soumission de Construction Anor (1992) inc., au montant révisé de 401 407,67 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux de réfection de pavage et bordure sur la rue Caumartin ainsi que la réfection du pavage sur le chemin de la Rivière-Cachée (entre les numéros 3709 et 3750).

D'imputer la dépense au poste budgétaire FA 925-703 et d'autoriser un amendement budgétaire au montant de 9 178,37 \$, cette somme représentant le dépassement de l'estimation des coûts.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-515
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 22 NOVEMBRE 2012 –
RETRAIT D'UN IMMEUBLE DE LA LISTE DE VENTE**

ATTENDU les discussions en cours relativement au recouvrement des taxes dues par le Centre d'excellence sur glace (unité d'évaluation 7654-86-2661);

ATTENDU que les taxes se prescrivent par trois ans, et qu'aucune somme due par le Centre d'excellence sur glace ne sera prescrite au cours de 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le trésorier à retirer de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes le 22 novembre 2012, l'immeuble appartenant au Centre d'excellence sur glace (unité d'évaluation 7654-86-2661, lots rénovés 4 160 781 et 4 160 782).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-516
TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE CACHÉE
– SECTION ENTRE LE 1537 ET 1541, RUE ARISTOTE ET 1573, RUE
ALEXIS-CARREL – ENTENTE DE RÉALISATION DES TRAVAUX – ACTE
D'ACCORD**

ATTENDU les étapes réalisées pour la stabilisation des berges de la rivière Cachée aux abords du 1573, rue Alexis-Carrel et du 1537 et du 1541, rue Aristote (résolutions 2012-03-107 et 2012-06-303);

ATTENDU qu'il y aurait lieu de procéder aux travaux de stabilisation;

ATTENDU que le montant des travaux est estimé à 151 855 \$ (taxes incluses) par la firme d'ingénieurs Genivar en date du 15 août 2012;

ATTENDU qu'il a été convenu entre la Ville et certains propriétaires que des travaux seront réalisés directement par les propriétaires concernés moyennant une entente de partage des coûts;

ATTENDU que le montant estimé des travaux devant être réalisés par la Ville était évalué à 117 695,31 \$ en date du 15 août 2012 et qu'un appel d'offres public est requis;

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions reçues dépassaient de plus de 70 % le montant estimé, ce qui a motivé le rejet des soumissions par la Ville (référence – résolution 2012-10-512);

ATTENDU que les propriétaires des 1537 et 1541, rue Aristote et la Ville ont convenu de discuter d'une nouvelle procédure pour régulariser la situation problématique et que la solution retenue est que la réalisation des travaux se fasse par les propriétaires concernés avec une compensation de la Ville évaluée à la somme de 66 906 \$;

ATTENDU que par ailleurs le propriétaire du 1573, rue Alexis-Carrel entend prendre un moment de réflexion quant au type de réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer un acte d'accord avec les propriétaires des 1537 et 1541, rue Aristote pour déterminer les modalités d'exécution des travaux et la répartition des coûts de l'ouvrage de stabilisation des berges de la rivière Cachée;

DE mandater la firme Genivar pour la surveillance des travaux au montant de 3 000 \$ (taxes incluses) (partie 4 de l'offre de service du 28 mai 2012);

D'autoriser le trésorier à verser la contribution de la Ville à même le poste budgétaire 02 319 00 992.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-517
TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE CACHÉE
– SECTION ENTRE LES 1537 ET 1541, RUE ARISTOTE ET 1573, RUE
ALEXIS-CARREL – OBLIGATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX**

ATTENDU les discussions entreprises depuis l'année 2003 avec les propriétaires des 1537 et 1541, rue Aristote et du 1573, rue Alexis-Carrel, pour la réalisation de travaux de stabilisation des berges de la rivière Cachée, située à la hauteur de leur propriété;

ATTENDU les conclusions du rapport de l'étape I préparé par Genivar inc., daté du 11 mai 2012, intitulé « Étude de stabilisation des berges de la rivière Cachée », lequel conclut à la nécessité de réaliser des travaux de stabilisation des berges sur la rivière Cachée en bordure des propriétés de l'ensemble des propriétaires participants;

ATTENDU que la Ville et les propriétaires du 1573, rue Alexis-Carrel et des 1537 et 1541, rue Aristote ont conclu une entente le 28 mai 2012 pour l'étape 2 des études « Préparation des plans », de l'étape 2A « Activités pour l'appel d'offres public » ainsi que l'étape 3 « Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) »;

ATTENDU que les propriétaires de immeubles situés aux 1537 et 1541, rue Aristote ont convenu d'un acte d'accord avec la Ville pour la réalisation des travaux de stabilisation et la répartition des coûts de ces ouvrages, tels actes entérinés par la résolution 2012-10-516, adoptée précédemment à cette séance;

ATTENDU que le propriétaire du 1573, rue Alexis-Carrel n'a pas accepté de convenir un acte d'accord avec la Ville, informant celle-ci qu'il entendait prendre un moment de réflexion quant au type de réalisation des travaux;

ATTENDU que la conclusion des études réalisées par Genivar inc. ne laisse aucun doute sur la nécessité d'exécuter les travaux de stabilisation des berges de la rivière Cachée à la hauteur des trois propriétés mentionnées au premier « ATTENDU »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'aviser le propriétaire du 1573, rue Alexis-Carrel qu'il a l'obligation de procéder aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Cachée à la hauteur de sa propriété.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-518
SIGNATURE D'UNE CONVENTION – TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE
L'USINE D'ÉPURATION – DOSSIER P-390**

ATTENDU que les travaux pour la mise à niveau de l'usine d'épuration débutés en 2007, lesquels impliquent principalement un entrepreneur général, une firme d'ingénieurs-conseils pour les plans, devis et surveillance ainsi qu'un fournisseur d'équipements de procédé.

ATTENDU que les parties mentionnées ci-haut n'ont pas terminé les discussions et essais rendus nécessaires pour assurer le rendement optimal de l'usine;

ATTENDU que le délai de prescription des recours respectifs de chacune des parties aux présentes expire le 8 octobre 2012 et qu'il est dans l'intérêt que celles-ci renoncent au bénéfice du temps écoulé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une convention à intervenir entre la Ville de Boisbriand, La Compagnie d'Assurance Travelers du Canada, John Meunier inc., La Garantie Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord et Roche ltée, Groupe-conseil établissant les modalités et la procédure des travaux correctifs et renonçant au bénéfice du temps écoulé, puisque le délai de prescription de toute action ou recours expire le 8 octobre 2012, le tout selon les modalités que pourraient exiger l'intérêt de la Ville;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-519
SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE – SERVICE DE
MÉDIATION CONCILIATION DE QUARTIER – MESURES
ALTERNATIVES DES BASSES-LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer un protocole d'entente avec l'organisme Mesures alternatives des Basses-Laurentides ayant trait au service de médiation conciliation de quartier, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-520
RENOUVELLEMENT D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
INTERMUNICIPALE – ASSOCIATION DE NATATION GROUPE
AQUATIQUE MILLE-ÎLES NORD (GAMIN)**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter pour un prochain terme de trois (3) ans, soit du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2015, les termes et conditions mentionnés au protocole d'entente à intervenir entre le Groupe Aquatique Mille-Iles Nord (GAMIN) et les villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Rosemère, Sainte-Thérèse;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-521
RENOUVELLEMENT D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
INTERMUNICIPALE – CLUB DE GYMNASTIQUE GYM-PLUS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter pour les trois (3) prochaines saisons (2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015), les termes et conditions mentionnés au protocole d'entente à intervenir entre le Club de gymnastique Gym-Plus et les villes de Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe de tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-522
RENOUVELLEMENT D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
INTERMUNICIPALE – CLUB DE PLONGEON L'ENVOL**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accepter pour un prochain terme de trois (3) ans, soit du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2015, les termes et conditions mentionnés au protocole d'entente à intervenir entre le Club de plongeon l'Envol et les villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe de tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-10-523
SERVITUDE POUR L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN SOUTERRAIN
D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE – PARTIE DU LOT 4 879 676 –
25-4^E AVENUE – DOSSIER 1632

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver l'établissement d'une servitude en faveur de la Ville pour l'installation et l'entretien d'une conduite d'égout sanitaire sur une partie du lot 4 879 676 appartenant à Elizabeth VISNYAI et Alexander Junior VISNYAI ou leurs représentants afin de desservir les propriétés situées aux 25, 27 et 29, 4^e Avenue;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-10-524
ATELIER DU PRO DE L'ARÉNA – CESSIION DES DROITS

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la cession des droits de monsieur Jean Charest à monsieur Carl Castonguay (Castonguay Sports) quant à l'exécution du contrat de fourniture de services de l'Atelier du Pro, rétroactivement au 1^{er} octobre 2012 pour la durée de l'entente originale, soit jusqu'au 31 juillet 2014;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-10-525
SIGNALISATION

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder à l'installation de panneaux « Stationnement interdit » aux endroits suivants :

- sur la rue des Francs-Bourgeois, côté nord, à partir du boulevard de la Grande-Allée jusqu'à l'intersection de la rue des Francs-Bourgeois;
- sur la rue Montcalm, côté nord, à partir du boulevard de la Grande-Allée jusqu'à l'intersection de la rue des Francs-Bourgeois;

- sur le pourtour extérieur de la rue des Francs-Bourgeois tous les lundis et les vendredis, de 7 h à 18 h;
- sur le pourtour intérieur de la rue des Francs-Bourgeois tous les jeudis, de 7 h à 18 h;
- devant toutes les boîtes postales du Faubourg résidentiel.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-526
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accorder un don et/ou subvention à l'organisme suivant, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 15 000 \$ à la Maison des jeunes Sodarrid pour l'année 2012.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-527
ADHÉSION 2012-2013 – PÔLE UNIVERSITAIRE PAUL GÉRIN-LAJOIE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'organisme Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, pour l'année 2012-2013 au montant de 862,31 \$ taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-528
DON À L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'Association des employés du Service des travaux publics de la Ville de Boisbriand, conformément au protocole d'entente intervenu entre la Ville et l'Association, le 3 mai 2007 pour la mise en œuvre du projet pilote de récupération et recyclage de métaux et matériaux plastiques aux ateliers municipaux.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 420 50 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-529
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'août 2012 montrant un total mensuel de 1 181 834 \$ et un cumulatif de 12 485 999 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-530
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE (TERRAINS VACANTS OU
CONSTRUITS)**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service de l'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste préparée par madame Mélanie Rivest, technicienne, section Environnement et Développement durable, du 20 septembre 2012, révisée le 2 octobre 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-531
ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – ÉCOLE DE CONDUITE 2000 INC. – 382, CHEMIN
DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 214**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 septembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2230 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet «École de conduite 2000 inc. » au 382, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 214 et plus amplement décrite à la description de l'enseigne au mur préparée par Enseignes Marcel Courville, sans titre, version 2, datée du 8 août 2012 et comportant 1 page, ainsi qu'à la description de l'enseigne sur poteau et simulation visuelle, préparée par Enseignes Courville, sans titre, datée du 30 août 2012 et comportant 1 page.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-10-532
ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – BISTRO 21^E SIÈCLE – 4585, BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE - ZONE C-2 453

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 septembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2233 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au Règlement RV-1441 sur le zonage, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet «Bistro 21e siècle » au 4585, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 453 et plus amplement décrite au document suivant : élévation, vue de côté, vue de plan, détail de l'éclairage et simulation de l'enseigne, préparés par Enseignes Image-In, nommés Bistro 21e siècle, option B, datés du 7 avril 2012, révisés le 11 septembre 2012 et comportant 2 pages.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-10-533
ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
POUR AGRANDISSEMENT – 27, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI – ZONE
R-1 205

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme du 12 septembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2234 et conformément au Règlement RV-1441 sur la zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour agrandissement de la résidence unifamiliale au 27, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Simulation couleur préparée par Rénaud Desrosiers, architecte;
- Plans d'architecture en 3 feuillets, préparés par Rénaud Desrosiers, architecte et datés du 24-08-2012;
- Certificat de localisation préparé par Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, daté du 1^{er} juin 2012 et portant le numéro de minute 14 514;
- Plan d'implantation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-534
ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION,
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ESPACE TAMPON – 220, CHEMIN
DE LA GRANDE-CÔTE – PROJET DUBÉGÉ BOISBRIAND – ZONE
P-3 225**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme du 12 septembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2235 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction, d'aménagement paysager de d'espace tampon pour le bâtiment (édifice à bureaux) à être implanté au 220, chemin de la Grande-Côte, dans la zone P-3 225, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plans d'architecture et une implantation, préparés et signés par M. Éric Desjardins, architecte, du bureau DKA, architectes, et datés du 31 août 2012, no de dossier 2460, comprenant les feuillets no : A100, A200, A201, A202, A401, A500, A501, A502, A503, A700, A701 et A1000;
- Un plan projet d'implantation final, préparé par Alain Sansoucy, arpenteur-géomètre, en date du 10 septembre 2012, minute 29877.

Cette approbation est conditionnelle à l'installation d'une clôture du côté du lot 2 105 423 et à la conservation de la clôture existante entre le lot 2 105 660 et le lot 2 105 659.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-535
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de septembre 2012, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-536
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Robert Trudel	Préposé à la bibliothèque à compter du 3 octobre 2012 et ne devant pas dépasser le 17 août 2013, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Maxime Simard	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 3 octobre 2012 et ne devant pas dépasser le 16 février 2013;
Julien Forgues Lecavalier Jasmine Béchar Pascal Lynch Caron Daphné Dorion	Animateurs spécialisés au Service des loisirs à compter du 3 octobre 2012 et ne devant pas dépasser le 2 mars 2013;
Stéphane Thouin	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 3 octobre 2012 et ne devant pas dépasser le 23 février 2013;
Frédéric Bélisle	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 3 octobre 2012 et ne devant pas dépasser le 16 février 2013;
Cédric Jasmin Laurence Boisjoly	Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 3 octobre 2012 et ne devant pas dépasser 24 août 2013;
Philippe Rose	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 3 octobre et ne devant pas dépasser le 16 mars 2013;
Faye Gravel	Technicienne en horticulture au Service des travaux publics, à compter du 3 octobre 2013 et ne devant pas dépasser le 21 décembre 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-537
ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser l'engagement du personnel non syndiqué suivant :

Cédrick Jasmin

Spécialiste mini-tennis au Service des loisirs à compter du 3 octobre 2012 et ne devant pas dépasser le 24 août 2013;

Catherine Forget

Spécialiste sports récréatifs au Service des loisirs à compter du 3 octobre 2012 et ne devant pas dépasser le 31 août 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-538
ENGAGEMENT D'UN CONTREMAÎTRE, DIVISION DES BÂTIMENTS ET
DE LA CONCEPTION, RÉGULIER À TEMPS COMPLET – SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le Service des ressources humaines et de la paie à débiter le processus d'engagement d'un contremaître, division des bâtiments et de la conception, régulier à temps complet, au Service des travaux publics, à compter du 7 janvier 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-539
AJOUT D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL, RÉGULIER À
TEMPS COMPLET AU SERVICE DU GÉNIE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser l'ajout d'un poste de technicien en génie civil au Service du génie;

D'autoriser le Service des ressources humaines et de la paie à débiter le processus d'embauche.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-540
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2012-08-458 – MUTUELLE DE
PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – ADHÉSION**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE modifier le premier paragraphe de la résolution 2012-08-458, adoptée le 21 août 2012, de la manière suivante : « De retenir les services hors Mutuelle de l'Union des municipalités du Québec pour la gestion des dossier CSST pour l'année 2013 et d'adhérer à la Mutuelle de l'Union des municipalités du Québec à compter du 1^{er} janvier 2014 ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-541
VOTE DE FÉLICITATIONS**

PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARLENE CORDATO
APPUYÉ UNANIMEMENT

DE féliciter deux jeunes athlètes de Boisbriand qui se sont récemment illustrés sur la scène internationale, soit :

Nicolas Nadeau, médaillé d'argent au Développement Lombardia Trophy 2012 à Milan en Italie, le 22 septembre dernier ;

Valérie Sanderson pour sa participation à la Coupe du monde soccer des U17 qui se tient du 22 septembre au 13 octobre en Azerbaïdjan.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Samedi, le 6 octobre 2012 – Journée porte ouverte à la caserne d'incendies ;
- Le 6 novembre prochain à la séance ordinaire du conseil municipal – Discours de la mairesse sur la situation financière de la Ville ;
- Gala de la SODET – Dévoilement des finalistes du concours Investissement de l'année dont plusieurs entreprises de Boisbriand :

Catégorie Entreprise manufacturière

- Groupe St-Hubert
- KPM Industries Ltd.
- Pièces d'automobiles Raufoss Canada

Catégorie Entreprise de distribution ou de service

- Gravel Excavation
- Les Jardins de la Seigneurie

Catégorie Entreprise commerciale

- Attaches et remorques Labelle
- Garderie Des Petits Sages de Boisbriand
- Uniprix

Catégorie Jeune Entrepreneur

- Atelier NJM
- Électro-Médic
- L'ère de jeu, l'art de faire bouger

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC**Madame Lyne Levert, District Sanche**

- Rencontre de quartier le 18 septembre dernier – Remerciements à madame Karine Hamel et monsieur René Lachance pour l'organisation de la rencontre et remerciements aux citoyens qui y ont assisté;
- Semaine de la culture à Sainte-Anne-des-Plaines – Spectacle de la relève – bonne découverte;
- 24 octobre 2012 – Dégustation vins et fromages organisée par le Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand.

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Problème d'odeurs dans le secteur du boulevard du Curé-Boivin – La Ville travaille activement à chercher d'où provient cette odeur et demande la collaboration des citoyens;
- Brunch des aînés – Plus de 200 participants à cet événement.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Brunch des aînés – Excellente occasion pour la socialisation;
- CERVEAU - 20 octobre 2012 -.Journée de la citrouille – plusieurs activités d'interprétation auront lieu – Remis au 27 octobre en cas de mauvais temps;
- Fête de l'Halloween le 31 octobre au Centre d'interprétation de la nature – À ne pas manquer;
- Anniversaires de mariage – 50, 55 et 60 ans – La Ville reçoit les suggestions des couples qui fêteront leur anniversaire en vue de souligner cet événement;
- Défi tête rasée – Félicitations à Élisabeth Belley, 10 ans, qui a amassé la somme de 5 000 \$ - Participe à cet événement suite au décès de son amie Laïka.

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- RGAB – À surveiller la prochaine assemblée annuelle ainsi que les activités;
- Soccer – 4 équipes de Boisbriand se sont classées;
- Brunch des aînés – Belle occasion de se rencontrer;
- Projet de la clinique Dubégé – Offrira une alternative en matière de services de santé;
- Travaux de réfection de rues ont débuté dans plusieurs secteurs de la Ville.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Abattage d'arbres – Ne pas oublier de demander un certificat d'autorisation;
- Collecte des retailles de cèdres, branches et feuilles – Du 7 septembre au 30 octobre, les dates sont annoncées sur la site Internet de la Ville;
- Plan d'action de la politique culturelle – lancement jeudi, le 27 septembre;
- 4 octobre 2012 – Conférence de presse à la bibliothèque sur le nouveau service de prêt numérique;
- 30 septembre 2012 – Match d'ouverture de la Ligue d'improvisation majeure de Boisbriand à l'@dobase;
- Exposition à la Maison du citoyen et place de la culture – Madame Suzanne Prévost;
- CERVEAU - 20 octobre 2012 -.Journée de la citrouille – plusieurs activités d'interprétation auront lieu – Remis au 27 octobre en cas de mauvais temps – Les citoyens pourront admirer la sculpture « La porteuse d'eau » qui est la dernière œuvre du Symposium de sculpture de l'été 2012 en voie d'achèvement sur le site du CERVEAU;
- 5 octobre 2012 – Collecte de sang à l'école Jean-Jacques-Rousseau.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Lecture théâtrale du Petit Théâtre du Nord à la bibliothèque - le 25 septembre dernier à la bibliothèque – belle activité;
- Denier match du soccer professionnel – dimanche prochain;
- Inscription Club de ski Yahou – 17 octobre prochain;
- Assemblée générale de la LIMBO – le 9 octobre 2012;
- Assemblée générale de l'Association des bons copains de Boisbriand – le 1^{er} novembre 2012;
- Signalisation – Projet pilote – Déplacement de l'arrêt sur le chemin de la Grande-Côte à l'intersection de la rue Gabrielle-Roy à l'intersection de la rue Jean-Pierre-Ferland pour espacer les arrêts de ce secteur – Durée de 1 mois.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Brunch des aînés – Souligne le grand succès de cet événement pour un lundi matin;
- 3 août dernier – Avait lieu l'ouverture de la microbrasserie Goudale située au 4535, boulevard de la Grande-Allée;
- 5 octobre prochain – Méchoui de l'Oasis des aînés à la Cabane à sucre Constantin à Saint-Eustache.

Monsieur David McKinley, District Dion

- 20 septembre dernier – Rencontre des quartiers 5, 6, 7 et 8;
- 23 septembre dernier – 10^e participation au Marathon de Montréal au profit de Tel-Jeunes;
- 9 novembre prochain – Soirée d'huîtres – Levée de fonds pour la Maison des jeunes Sodarrid;
- Brunch des aînés – Beau succès;
- Soirée de l'Halloween dans le rond-point de la rue Charlotte-Boisjoli – Décor collectif aménagé par les voisins au profit de Leucan.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Drapeau

- Articles 17 et 39

**RÉSOLUTION 2012-10-542
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE lever la séance à 20 h 49.

Adoptée
